



1/06/26

RÉSIDENCE IMMERSION A LA CITADELLE – CENTRE D'ART & MUSÉE - VILLEFRANCHE-SUR-MER (06)

Réservée aux diplômés DNSAP des Beaux-Arts de Paris 2023, 2024, 2025

Les Beaux-Arts de Paris et La Citadelle – Centre d'art & Musée à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) proposent à un.e jeune artiste diplômé.e de l'Ecole une résidence immersion de recherche et de création d'un mois.

Présentation de La Citadelle – Centre d'art & Musée

La Citadelle est une forteresse bâtie au XVIème siècle appartenant à la commune de Villefranche-sur-Mer. Elle devient centre d'art et de culture en 1981, après avoir été démilitarisée en 1967 puis classée Monument Historique en 1968. Elle possède des collections beaux-arts « Musée de France » allant du XVIème siècle au XXIème siècle. Outre ses collections, La Citadelle se veut un centre d'art, offrant un terrain de jeu atypique de plus de 3 hectares aux artistes contemporains invités à investir ses espaces. La Citadelle programme des expositions et des résidences d'artistes avec le soutien d'institutions publiques et privées.

La résidence

Au travers d'une résidence inédite, l'artiste lauréat.e bénéficie d'une prise en charge de l'ensemble de ses frais d'hébergement, et d'une indemnité de résidence de 1 500 €. Il/elle bénéficie également d'un accompagnement de l'équipe de La Citadelle. Grâce au soutien des Amis des Beaux-Arts de Paris, l'artiste bénéficie par ailleurs d'une dotation supplémentaire de 1 500 € pour ses frais de transport et pour compléter tout autre frais lié à la résidence.

Cette résidence invite à parcourir La Citadelle, la ville de Villefranche-sur-Mer, la baie et ses environs pour se nourrir du terrain et développer une réflexion artistique et intellectuelle originale dans une logique in situ. Les thématiques de la méditerranée, du rapport à la nature et à l'enfermement seront privilégiées, en lien avec l'implantation, l'architecture et l'histoire du lieu.

Une production artistique peut être envisagée à l'issue de la résidence mais ne donne pas lieu à une exposition.

L'artiste lauréat.e aura la possibilité de faire une restitution publique du résultat de sa résidence, de participer à un ou plusieurs événements publics pour présenter son travail ou échanger avec des acteurs de la vie artistique et culturelle locale ; il/elle peut-être notamment associé.e autant que possible aux temps forts et rencontres professionnelles artistiques qu'offre le territoire (en fonction de la période de résidence, foires, salons, festival de la Côte d'Azur).

L'artiste résident.e pourra être sollicité.e durant son séjour pour des séances de médiations sur son projet à des publics divers (présentation aux réseaux professionnels, collectifs d'artistes locaux, publics amateurs, présentation aux écoles...).

Candidater

Les candidat.e.s devront présenter un projet qui trouve tout son sens à La Citadelle, et expliciter les liens entre leur démarche et les enjeux propres au territoire concerné ou plus largement méditerranéen. Ils/elles pourront mettre en avant des pistes de rencontres avec des acteurs locaux, ou des lieux précis partenaires avec lesquels pourront se dérouler la recherche et la production envisagées. Toutes les disciplines et tous les champs professionnels de l'art sont concernés, et les projets pluridisciplinaires sont également les bienvenus.

Modalités

Les candidat.e.s devront, dans un seul document :

- Se présenter, présenter leur parcours et leur démarche (quatre pages maximum), avec possibilité d'inclure des illustrations, une bio et un portfolio (10 pages maximum),
- Présenter un projet concret de résidence pour La Citadelle de Villefranche, aux prises avec les enjeux propres à ce territoire du Sud de la France (quatre pages maximum). Une attention particulière sera portée à la qualité et à la clarté du projet ainsi qu'à sa faisabilité technique et financière.

Calendrier

Juin 2026 : lancement de l'appel à candidature

Début juillet 2026 : séance d'information en visioconférence pour un temps d'échange avec les candidat.es intéressé.es

26 Août 2026 (minuit) : date de limite de dépôt des dossiers, sur [2026 RESIDENCE CITADELLE VILLEFRANCHE](#)

Début septembre 2026 : réunion du jury en visioconférence et choix de l'artiste lauréat.e (avec si besoin audition de quelques candidat.es)

Octobre 2026 : 1ère Résidence

Le jury sera composé de représentants de l'ensemble des parties et de personnalités invitées.

Pour en savoir plus : www.lacitadellevsm.fr

Page Instagram : [@lacitadelle_vsm](#)